



Resiliation de bail preavis 1 mois

Par **meganesque**, le **22/09/2011** à **01:33**

Bonjour, rnje suis actuellement colocataire d'un appartement, mon ami en est le locataire principal, nous somme liés par la clause de solidarité sur notre bail. rnje suis actuellement en cdd, celui ci prend fin le 22 octobre, et je vais etre embauchée ailleurs, normalement je peux beneficier de la reduction du preavis a 1 mois en invoquant la cause nouvel emploi consecutif a une perte d'emploi. rnEn ai-je bien le droit ?rnndeuxiemement, mon ami va me suivre, est ce que ma justification suffit pour que l'on puisse quitter l'appartement tous les deux avec un preavis de 1 mois ?rnmerci de vos reponses ,

Par **mimi493**, le **22/09/2011** à **01:35**

Il n'y a pas de locataire principal, vous êtes tous les deux co-titulaires du bail. rnIl suffit que l'un ait un motif de préavis réduit pour que ça s'impose aux deux. Faites un congé conjoint signé par les deux, en LRAR (le préavis commence à la réception effective, la date sur l'AR)